

## ARRÊTÉ N° 2024 - 358

### FÊTE DU PORT : Club de rouleurs de barriques de Lussac / Saint-Emilion – 9 juin 2024

Le Président de la Communauté d'agglomération du Libournais (La Cali),

Vu le Code Pénal et le Code de Procédure Pénale,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment l'article L2125-1,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Transports et notamment le livre des Ports Maritimes,

Vu le règlement particulier du Port de Libourne – Saint-Emilion approuvé par délibération du conseil municipal du 11 décembre 2018,

Vu l'Arrêté préfectoral du 17 mars 2021 actant le transfert de la compétence du port de la commune de Libourne à La Cali,

Vu les limites administratives du Port de Libourne – Saint-Emilion,

Vu l'organisation de «la Fête du Port » par l'Office de Tourisme du Libournais, du dimanche 09 Juin 2024 Esplanade de la République,

Considérant l'Autorité Portuaire (AP) et l'Autorité investie du Pouvoir de Police Portuaire (AI3P) de La Cali,

Considérant que cette manifestation comportera des implantations sur le domaine public portuaire, il est nécessaire de prendre des mesures autorisant cette occupation,

### ARRÊTE

**Article 1.** : L'autorisation d'occupation du domaine portuaire à terre est accordée Esplanade de la République, le dimanche 09 Juin 2024 pour l'implantation :

- D'un espace délimité de 20m (L) x 6m (l) pour les besoins matériels et ce de 12h à 18h, conformément au plan annexé au présent arrêté.

**Article 2.** : L'association présente, dans le cadre de cette manifestation, ne sera pas assujettie au paiement d'une redevance d'occupation du domaine portuaire à terre.

**Article 3** Le Club de rouleurs de barriques de Lussac devra prendre toutes les mesures nécessaires à la parfaite conservation de l'espace concédé et de ses abords. Elle sera entièrement responsable des dégradations éventuellement commises sur celui-ci.

**Article 4.** : Le ponton Roger de Leyburn sera interdit d'accès au public et sera réservé aux passagers et aux membres d'équipage du bateau promenade du Pibal ainsi qu'au personnel autorisé du Port de Libourne Saint-Emilion.

**Article 5.** : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie et Monsieur de Chef de la Police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Article 6.** : Cet arrêté est susceptible de faire l'objet :

- D'un recours administratif pris en la forme d'un recours gracieux auprès de l'auteur de l'acte,
- D'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de la notification de l'acte attaqué.

Fait à Libourne, 06 juin 2024

Publié le 07 jin 2024

Notifié le

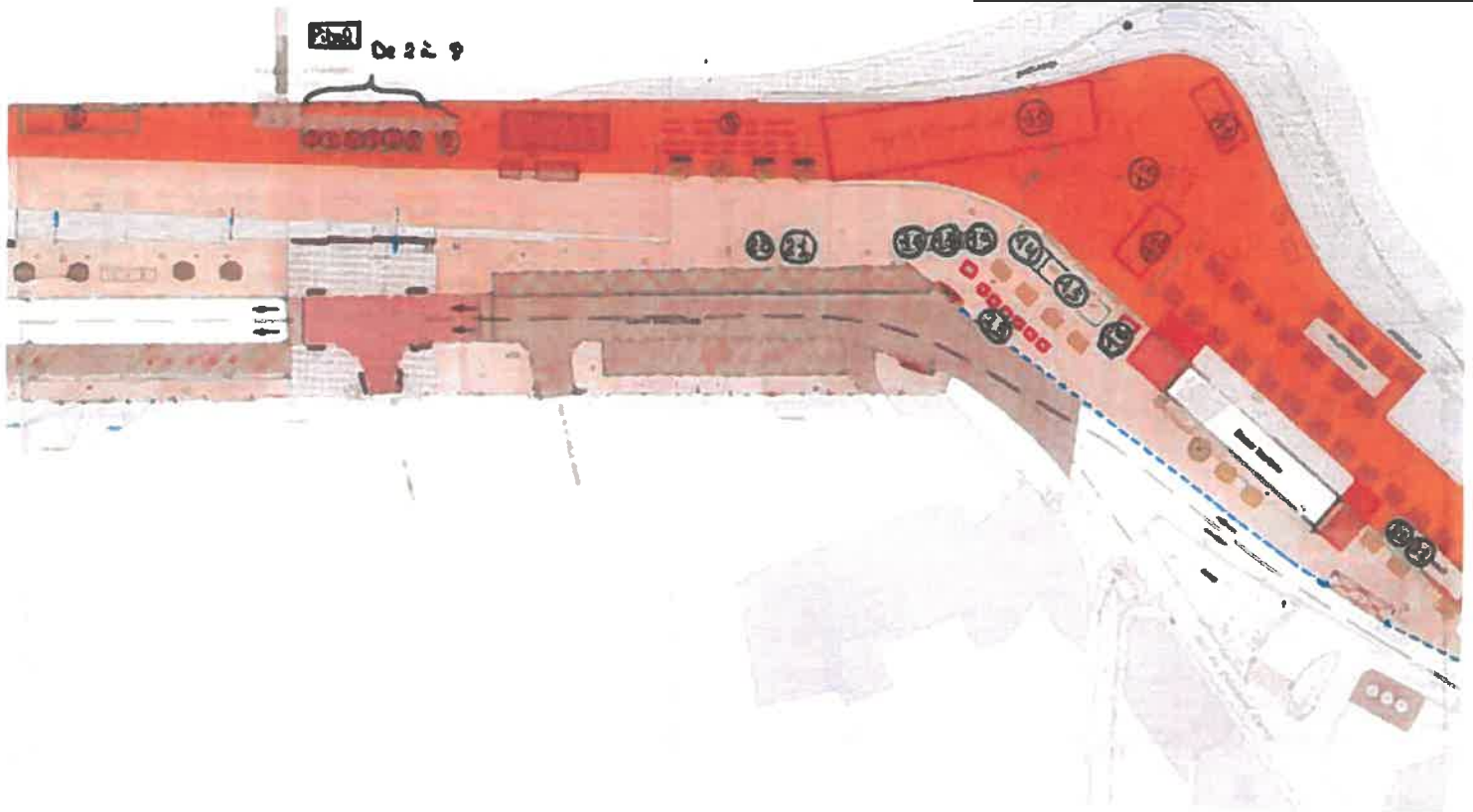
Monsieur Philippe BUISSON,  
Président de La Cali



Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur les panneaux extérieurs du siège de La Cali,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, ou d'un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



	Nom	Dimensions	Horaires
<b>Stands portables</b>	Pibal		
1	Accrovoile	13x2,40 + 2m50 de dégagement	10h-16h
2	Fédération de la Pêche	3x3	10h-16h
3	Jeux Barjo	3x3	12h-16h
4	Médiathèque	3x3	12h-16h
5	Ludothèque	3x3	12h-16h
6	Terra Safran	3x3	12h-16h
7	Oenanim	3x3	12h-16h
8	La Randonnée	3x3	12h-16h
9	Rouleurs de Barrique	20x6	12h-18h
<b>Barrière Public/Ville</b>			
20	Food truck Rouge Framboise	5x2	12h-17h
21	Food truck Aux délices d'Ascumbes	3x3	12-17h
19	Food truck Ferme de Cabestan	3x3	12h-16h
17	Food truck Fish and Lee	5x2	12h-16h
18	Food truck Aux délices de Patricia	3x3	12h-16h
<b>Alimentation</b>			
10	Restauration	10x40	Du vendredi 7 au matin du Lundi 10 juin
14	Tickets		
15	Restauration		
16	Préparation restauration		
<b>Buvette</b>			
12	Brasserie les "3 drôles"	10x5 pour tous	12h-16h pour tous
	Vignoble Berger/Le George 7		
	La Fleur de Bouard		
	La Dauphine		
	Domaine Jean-Yves Millaire		
13	Mange-debout	11x1	Du vendredi 7 au Lundi 10 juin matin
11	Scène roulante couverte	18x4	Du vendredi 7 au Lundi 10 juin matin
22	Poste de Secours		
23	Barbecue		
24	Stand Propreté		Du vendredi 7 au Lundi 10 juin